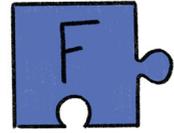


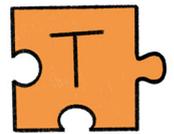
Un module, qu'il soit de formation, de transférabilité ou de personnalisation peut être organisé en plusieurs sessions, de durées variables en fonction de leur(s) objectif(s), en présentiel, ou en distanciel synchrone ou asynchrone.



Module de formation

Ce type de module est dédié à l'apport de connaissances et au développement des compétences professionnelles : appropriation des concepts, mises en situation, mises en activité, production de ressources... Ce temps est nécessairement accompagné par un ou des formateur(s).

Les modalités de ce type de module peuvent varier : présentiel, distanciel synchrone ou asynchrone, hybride. Les contenus de type informationnel seront systématiquement proposés en distanciel, prioritairement de type asynchrone, hormis les conférences à fort enjeu institutionnel.



Module de transférabilité

Ce type de module vise à faire évoluer les pratiques des participants en leur dégageant un volume horaire leur permettant de transférer ou a minima de réfléchir et de s'engager dans la transférabilité des connaissances et compétences acquises dans les modules de formation et de personnalisation dans leur propre pratique.

Ce module s'organise sur un temps dédié où les participants sont réunis en autonomie et en responsabilisation (sans la présence de formateur dédié), en présentiel ou en distanciel (classe virtuelle), et donne lieu à l'édition d'un ordre de mission pour les participants.

Il est consacré à la production d'un livrable qui peut être individuel, semi-collectif ou collectif. La nature et la forme du livrable sont définies par le concepteur à l'ouverture du parcours mais le livrable peut être modulé et/ou personnalisé selon les participants. Le rendu du livrable atteste du suivi de la formation. Il fait l'objet d'un retour individuel ou collectif (dans le cadre d'un module de formation par exemple). Ce retour est pris en charge par le concepteur, le référent de parcours, un ou plusieurs formateurs intervenant dans le parcours... selon les modalités définies lors de la conception du parcours.



Module de personnalisation

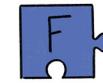
Cette nature de module participe de la responsabilisation de chaque stagiaire dans son parcours de formation continue. C'est un "crédit temps de formation" officiel dédié à chaque stagiaire pour :

- s'approprier spécifiquement les contenus du parcours, insérer dans le parcours des contenus de modules d'autres parcours du programme de l'EAFC ou d'autres contenus de formation suivis ailleurs (ex : modules du PNF, parcours universitaires, formation Ifé, MOOC, FOAD, module international...),
- organiser des observations (observations d'une situation professionnelle, observations croisées...)
- bénéficier d'un accompagnement (mentorat, coaching, tutorat, RH de proximité...)

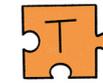
Chaque module fait l'objet d'une description précise dans le cahier des charges et peut faire l'objet de l'édition d'un ordre de mission par l'EAFC.

Si l'offre d'un module de personnalisation est obligatoire dans la construction de chaque parcours, son usage relève de la décision et responsabilité de chaque participant au parcours.

Couleurs des modules



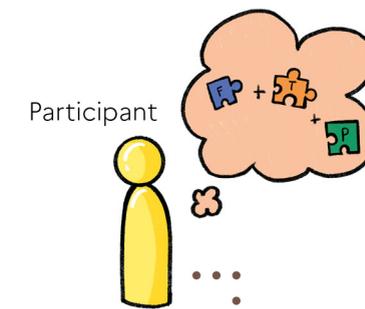
PANTONE 2388 U
HEX 3558a2
R 53
V 88
B 162



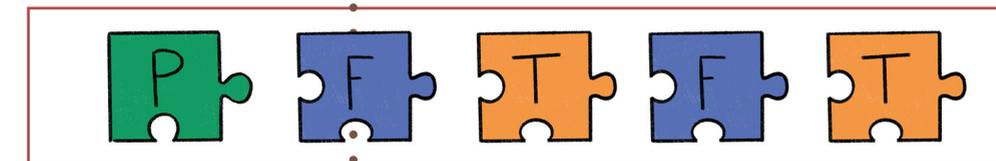
PANTONE 4010 U
HEX ff9940
R 255
V 153
B 64



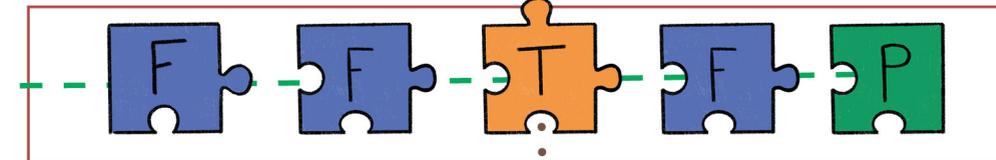
PANTONE 2252 U
HEX 00a95f
R 0
V 169
B 95



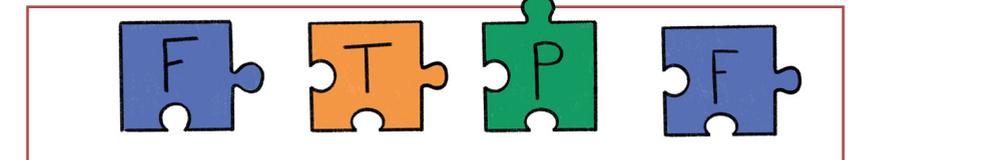
Parcours 1



Parcours 2



Parcours 3



Participant